

Distr.
GENERALE

E/ICEF/1993/13
12 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session d'organisation d'hiver
9 et 10 février 1993

POUR INFORMATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DE
SA SESSION D'ORGANISATION D'HIVER TENUE AU SIEGE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES LES 9 ET 10 FEVRIER 1993

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 5	3
II. SEANCES PLENIERES	6 - 71	4
A. Observations liminaires du Président	6	4
B. Exposé des faits nouveaux les plus importants par le Directeur général	7 - 15	4
C. Principales questions dont le Conseil d'administration sera saisi à sa session de 1993	16 - 35	6
1. Questions relatives au programme	17 - 26	6
2. Questions opérationnelles	27 - 35	9
D. Prix Maurice Pate de l'UNICEF	36 - 37	11
E. Préparation de la session ordinaire de 1993	38 - 68	11
1. Etat de la documentation	38 - 39	11
2. Document de base sur les travaux et les procédures futurs du Conseil d'administration/ Propositions du Président sur les procédures du Conseil d'administration	40 - 48	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
3. Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux	49 - 63	14
4. Thèmes des réunions officielles	64 - 68	16
F. Questions diverses	69 - 71	17
III. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A SA SESSION D'ORGANISATION DE 1993		18

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a tenu sa session d'organisation d'hiver de 1993 au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 9 et 10 février. Le bureau du Conseil pour la période allant du 1er août 1992 au 31 juillet 1993 est composé comme suit:

Président : M. Frederick Ward (Canada)

Première Vice-Présidente : Mlle Maymouna Diop (Sénégal)

Deuxième Vice-Président : M. Vaclav Vacek (République tchèque)*

Troisième Vice-Président : S. E. Jayaraj Acharya (Népal)

Quatrième Vice-Présidente : S. E. Lucille Mair (Jamaïque)

Président du Comité du programme : S. E. Roberto Mayorga-Cortés (Nicaragua)

Vice-Président du Comité du programme : poste vacant

Présidente du Comité de l'administration et des finances :
Mme Birte Poulsen (Danemark)

Vice-Présidente du Comité de l'administration et des finances :
Mlle Khadijatu Mansaray (Sierra Leone)

2. Avant d'adopter l'ordre du jour provisoire de sa session, le Conseil d'administration y a inscrit une autre question, celle de l'élection d'un membre du bureau. Depuis le 1er janvier 1993, date à laquelle l'ex-Tchécoslovaquie s'est scindée en deux Etats, la République tchèque et la République slovaque, la Tchécoslovaquie n'est plus membre du Conseil d'administration; le deuxième Vice-Président, M. Vaclav Vacek, s'est donc trouvé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Après avoir été admise à l'Organisation des Nations Unies en janvier 1993, la République tchèque a été élue par le Conseil économique et social au siège resté vacant au Conseil d'administration. Le groupe des Etats d'Europe centrale et orientale des membres du Conseil d'administration ayant avisé le Président qu'ils appuyaient la candidature de M. Vacek au poste de deuxième Vice-Président, le Conseil d'administration a réélu M. Vacek à ce poste.

3. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour de la session d'organisation d'hiver de 1993, tel que modifié, lequel, avec la liste des documents relatifs à la session, est publié sous la cote E/ICEF/1993/L.1.

4. Le Président a informé le Conseil d'administration que le Vice-Président du Comité du programme, M. Syed Mohsin Ali (Pakistan) avait été appelé par son gouvernement à de nouvelles fonctions et ne pouvait donc plus siéger au bureau. Le Président a demandé au groupe des Etats d'Asie des membres du Conseil d'administration de désigner un remplaçant dans les meilleurs délais. S'il était possible de proposer une candidature avant la session ordinaire du Conseil

* Réélu. Voir par. 2.

d'administration, l'élection pourrait se faire par correspondance et le nouveau Vice-Président serait à même de participer à la réunion du bureau qui précède la session ordinaire. L'autre solution consisterait à procéder à cette élection le premier jour de la session d'avril. Le Président a demandé au groupe des pays d'Asie de tenir le secrétariat au courant des événements.

5. Le Conseil d'administration a tenu trois séances plénières les 9 et 10 février 1993.

II. SEANCES PLENIERES

A. Observations liminaires du Président

6. Le Président a fait savoir au Conseil qu'il avait récemment inspecté les programmes appuyés par l'UNICEF en Chine et en Inde. Tout en se réservant de faire un rapport complet sur ces visites à la session ordinaire d'avril, il souhaitait en esquisser les points saillants devant le Conseil. Il avait constaté que, dans les deux pays, les programmes de l'UNICEF jouaient un rôle de catalyseur, parce que les contributions relativement modestes de l'UNICEF en termes d'heures de travail et d'argent étaient multipliées par les pouvoirs publics. Alors que, dans le passé, les deux programmes étaient axés sur la santé et l'approvisionnement en eau et l'assainissement, à l'heure actuelle ils privilégiaient l'éducation primaire. Dans les deux programmes, il semblait que la plus grande partie des ressources ait été consacrée à la fourniture de services, mais qu'il s'opérait actuellement un redéploiement desdites ressources en faveur du renforcement des capacités. Pour que ces programmes portent leurs fruits, il faudrait toutefois qu'ils bénéficient d'une nette augmentation de ressources prélevées sur des fonds supplémentaires. Tout comme le Conseil d'administration lui-même, les programmes mis en oeuvre en Inde et en Chine s'inscrivaient dans une dynamique en pleine évolution.

B. Exposé des faits nouveaux les plus importants par le Directeur général

7. Le Directeur général a présenté un exposé des faits nouveaux les plus importants intéressant l'UNICEF survenus entre septembre 1992 et février 1993. Il a déclaré que l'on venait de traverser quelques mois qui, pour être fertiles en risques, n'en avaient pas moins été prometteurs.

8. Cette période avait été fertile en risques parce que les situations d'urgence avaient pris une ampleur que l'on n'avait pas prévue lors de la session ordinaire de 1992 du Conseil d'administration. A cette époque, on espérait encore voir se résoudre les crises qui sévissaient en ex-Yougoslavie, en Somalie, en Iraq et en Afghanistan. Aujourd'hui, la population civile pâtissait de l'anarchie qui régnait en Somalie et la situation dans l'ex-Union soviétique était plus grave que prévu. La communauté mondiale comptait sur l'Organisation des Nations Unies pour intervenir dans ce type de situations, fût-ce en mettant en péril la vie de son personnel, et davantage de fonctionnaires de l'UNICEF avaient trouvé la mort l'an passé qu'au cours des quelques dernières années. On attendait de l'ONU qu'elle fonctionne là où l'ordre public avait été mis en échec.

9. En même temps, la communauté internationale se montrait de plus en plus disposée à réagir devant les situations d'urgence. Le Conseil de sécurité avait pris une mesure sans précédent en autorisant une opération de grande échelle en Somalie et en reconnaissant pour la première fois le droit d'une population à l'alimentation. Cette évolution posait un défi de taille à l'UNICEF et à l'ONU. C'était une chance inouïe que le Département des affaires humanitaires ait été créé au début de 1992, mais il fonctionnait déjà à la limite de ses capacités.

10. Autre risque : la récession qui continuait de sévir dans les pays industrialisés, avec ses répercussions sur le financement de l'UNICEF. Deux donateurs importants avaient baissé leur niveau d'aide officielle au développement (APD) et, par voie de conséquence, celui de leurs contributions à l'UNICEF. Il n'y avait eu aucun progrès en matière d'allégement de la dette de l'Afrique subsaharienne, alors même que la proportion de la dette africaine était trois fois supérieure à celle de la dette de l'Amérique latine.

11. Mais ces quelques mois s'étaient également révélés prometteurs. On reconnaissait de plus en plus l'obligation morale qu'avait la communauté internationale d'assurer la survie et le bien-être des enfants. Les mesures prises en Somalie pour nourrir les affamés offraient un contraste frappant avec ce qui s'était passé à Calcutta en 1944, où 1,5 million de personnes étaient mortes de faim alors que les greniers à grains étaient pleins. A l'époque, si la population n'avait pas les moyens de se nourrir, les pouvoirs publics ne se sentaient pas obligés de les lui donner.

12. Autre événement prometteur: la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant par 129 pays, et l'annonce de sa ratification par une trentaine d'autres. Touchant les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants, certains pays s'étaient efforcés de satisfaire à l'engagement pris de mener à bien les programmes d'action nationaux pour la fin de 1992. Plusieurs consultations régionales importantes avaient été tenues au niveau ministériel : la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains, réunie à Dakar (Sénégal) en novembre 1992 par l'Organisation de l'unité africaine; la Conférence sur le bien-être, la protection et le développement des enfants, tenue en novembre par la Ligue des Etats arabes à Tunis (Tunisie); la réunion régionale de 19 pays d'Amérique latine, convoquée en novembre par le Mexique; la Conférence sur les enfants en Asie du Sud, organisée en septembre par l'Association sud-asiatique de coopération régionale à Colombo (Sri Lanka). Il ressortait principalement de ces réunions qu'il fallait revoir les programmes d'action nationaux à la lumière de considérations budgétaires, qu'il fallait les élargir aux niveaux de l'Etat et de la municipalité et qu'il fallait fixer des objectifs intermédiaires pour le milieu de la décennie. A la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains, on a convenu que la réalisation des objectifs nécessitait un financement extérieur équivalant à 20% de l'APD. Il serait possible d'atteindre les objectifs du Sommet si les gouvernements restructuraient l'APD de façon à satisfaire des besoins humains prioritaires.

13. Les recettes de l'UNICEF pour 1992 ont été supérieures à 900 millions de dollars, dépassant de quelque 75 millions les prévisions du plan à moyen terme. Cette augmentation a été largement due à celle des apports de capitaux au titre des opérations d'urgence.

14. Le Directeur général a déclaré que l'UNICEF déplorait la disparition d'Audrey Hepburn, Ambassadrice itinérante, dont la contribution à la cause des enfants avait été extrêmement précieuse et du Dr Saburo Okita, Président du Comité japonais pour l'UNICEF. A sa demande, le Conseil d'administration a observé un moment de silence en leur honneur.

15. En ce qui concerne la question des locaux du siège de l'UNICEF (E/ICEF/1993/AB/L.9), le Directeur général a dit que l'on avait envisagé des emplacements situés tant dans la ville de New York qu'à l'extérieur. La ville de New Rochelle avait fait une offre qui permettrait de réaliser des économies importantes, mais une implantation loin du Siège de l'Organisation des Nations Unies ne serait pas sans poser des problèmes. La ville de New York avait fait une contre-proposition décisive d'une valeur de 90 millions de dollars. Le Directeur général recommanderait donc au Conseil d'administration qu'il y soit donné suite et que l'UNICEF reste à New York. Aux termes de cette offre, la Maison de l'UNICEF et un autre immeuble, qui restait à choisir, deviendraient la propriété de l'UNICEF.

C. Principales questions dont le Conseil d'administration sera saisi à sa session ordinaire de 1993

16. Le Conseil d'administration était saisi du document EB/1993/001 et Add.1, intitulé "Questions dont le Conseil d'administration sera saisi à sa session de 1993", qui récapitulait l'ensemble des questions relatives au programme et des questions opérationnelles que le Conseil devra examiner.

1. Questions relatives au programme

17. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a répertorié six domaines principaux que devra examiner le Comité du programme :

a) Les 24 recommandations relatives aux programmes de pays (12 présentées sous une forme abrégée et 12 pleinement développées) ainsi que 20 autres recommandations diverses (programmes-relais, demandes de prélèvements supplémentaires sur la masse commune des ressources, demandes de financement hors programme à partir des fonds supplémentaires) présentées pour approbation. Les programmes de pays sont au coeur des activités de l'UNICEF;

b) Suivi du Sommet mondial pour les enfants. Des progrès encourageants avaient été réalisés dans ce domaine, comme en témoignaient le nombre de programmes d'action nationaux déjà menés à bien ou en cours d'établissement, la volonté politique qui s'était fait entendre lors des diverses réunions régionales, la définition d'objectifs à moyen terme et l'appui continu à la ratification et à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant;

c) Opérations d'urgence. L'augmentation rapide du nombre et de la complexité des situations d'urgence était lourde de conséquences pour l'UNICEF, car ces situations se produisaient sur une échelle sans précédent depuis les années 40. En 1992, l'UNICEF avait consacré près de 170 millions de dollars aux opérations d'urgence, soit 24 % du total des dépenses au titre des programmes. Par contraste, en 1990, les dépenses relatives aux opérations d'urgence avaient été de 50 millions de dollars, soit 8 % du total des dépenses au titre des

programmes. Le rapport qui sera présenté au Conseil d'administration (E/ICEF/1993/11) répertorie un certain nombre de questions que le Conseil d'administration voudra peut-être examiner, notamment le montant des ressources consacrées aux opérations d'urgence. Alors qu'un million d'enfants avaient péri l'année passée dans des situations d'urgence, d'autres urgences dites "silencieuses" avaient coûté la vie à 12,5 millions d'enfants;

d) Les divers documents directifs et rapports d'activité soumis au Conseil d'administration, dont ceux relatifs à la survie, à la protection et au développement de l'enfant en Afrique (E/ICEF/1993/L.4); à l'Initiative de Bamako (E/ICEF/1993/L.6); à la situation des enfants et des femmes d'Europe centrale et orientale (E/ICEF/1993/L.7); à la politique de l'UNICEF en matière de planification familiale (E/ICEF/1993/L.5); aux programmes en faveur des pauvres dans les zones urbaines (E/ICEF/1993/L.9); aux enfants, à l'environnement et au développement (E/ICEF/1993/L.2); aux questions liées à la santé, notamment à l'Initiative de vaccination des enfants (E/ICEF/1993/L.3), aux mesures prises par l'UNICEF pour lutter contre le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (E/ICEF/1993/L.10) et au rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (E/ICEF/1993/L.11);

e) Le projet de recommandation relative au budget des programmes à imputer sur les fonds d'action générale (E/ICEF/1993/P/L.3 et Add.1);

f) La suite donnée par l'UNICEF à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale du 22 décembre 1992, sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cette résolution donnait un cadre solide aux activités menées en collaboration; comme l'en priait l'Assemblée générale, l'UNICEF ferait rapport au Conseil d'administration sur les activités qu'il aurait menées en application de ladite résolution (E/ICEF/1993/L.8 et Add.1).

18. Une délégation a demandé si l'UNICEF proposait d'élargir considérablement ses interventions dans le domaine des enfants et de l'environnement. Si tel était le cas, son gouvernement espérait que l'UNICEF ferait savoir au Conseil dans quels domaines il entendait réduire ses activités en compensation. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a répondu que le Fonds n'avait rien de tel en vue. Il y a plusieurs années, le Conseil avait demandé que les questions relatives aux enfants et à l'environnement soient intégrées aux programmes de pays, sans que l'on ait à créer des programmes spéciaux. Le rapport suivrait les directives d'Action 21 mais ne proposerait aucune intervention qui demanderait de nouvelles dépenses importantes.

19. La même délégation a déclaré qu'elle partageait l'inquiétude de l'UNICEF devant les situations d'urgence et qu'elle aimerait connaître l'incidence des opérations d'urgence de l'UNICEF sur le développement à long terme; elle souhaiterait également qu'on lui donne des exemples de la collaboration du Fonds avec le Département des affaires humanitaires sur le terrain. Pour ce qui est de la diminution des fonds supplémentaires destinés à financer les autres activités, elle espérait que le Directeur général esquisserait les grandes lignes de propositions visant à compenser ce phénomène en baissant le niveau des réserves.

20. Touchant le document relatif à la planification familiale qui devait être soumis au Conseil d'administration, elle espérait que le Directeur général présenterait un certain nombre d'options.

21. Le même intervenant espérait également que le projet de budget pour les fonds d'action générale expliquerait en détail pourquoi il fallait recourir à ce mécanisme de programmation particulier. Il ne demandait pas qu'on explique ce qu'étaient les fonds d'action générale, mais plutôt qu'on justifie pleinement le recours à ces fonds de préférence aux programmes de pays. Son gouvernement comprenait bien l'utilité des fonds d'action générale, mais se demandait si la formule était vraiment rentable et si elle ne constituait pas un moyen détourné de passer outre aux priorités fixées par les gouvernements bénéficiaires.

22. Dans sa réponse, le Directeur général adjoint a exprimé l'espoir que la recommandation relative au budget des programmes à imputer sur les fonds d'action générale démontrerait le bien-fondé du recours à ce mécanisme. On n'aurait pas pu, par exemple, mener à bien le programme de vaccination universelle des enfants sans l'aide des fonds d'action générale. Le montant des ressources prélevées sur les fonds d'action générale et affectées au siège s'élevait à 3% des dépenses totales des programmes.

23. Un autre intervenant voulait savoir quelle suite l'UNICEF avait donnée à la résolution 47/100 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1992 sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. L'Assemblée générale avait demandé aux organismes des Nations Unies de faire rapport à leurs organes directeurs avant le 1er mars, sur la suite qu'ils auraient donnée à cette résolution, et l'intervenant a demandé si la réponse de l'UNICEF figurerait dans le rapport du Directeur général. Le Directeur général adjoint a répondu que le Directeur général aborderait brièvement la question. Il avait été précédemment décidé que la lutte contre l'abus des drogues ne constituerait pas un aspect majeur de la coopération de l'UNICEF, mais certains programmes comportaient des éléments de propagande générale et de lutte contre le tabagisme.

24. Une délégation s'est félicitée de la suite active qui avait été donnée à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale. Il ressortait de l'additif au document de synthèse que l'UNICEF avait commencé à appliquer ladite résolution. Il serait certes utile que le Conseil d'administration se penche sur cette résolution ainsi que sur la réforme du système des Nations Unies dans les secteurs économique et social, mais c'était au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale qu'il revenait de décider de toute action ultérieure. Le Conseil d'administration devait procéder avec une grande circonspection dans ces domaines.

25. Le Directeur général adjoint a déclaré que l'UNICEF s'employait activement à appliquer la résolution 47/199 dans un certain nombre de domaines. Le Fonds était en train d'évaluer, avec le Groupe consultatif mixte des politiques, à combien reviendrait une installation accélérée dans des locaux communs dans un plus grand nombre de pays. Pour ce qui est de l'harmonisation des cycles de programmation, deux tiers des pays dans lesquels le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF exécutaient des programmes avaient un cycle de programmation commun. Comme le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Haut

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) travaillaient par projet, ils ne pouvaient pas adopter le cycle commun. L'UNICEF étudiait actuellement avec le Groupe consultatif mixte des politiques, la question des approches-programme, de façon à harmoniser l'ensemble de ces approches dans le cadre du système des Nations Unies. Avec celle du FNUAP, l'approche-programme de l'UNICEF était la mieux conçue et le Fonds entendait la conserver, de même que son approche décentralisée. L'UNICEF avait été le premier organisme à suggérer que l'on emploie la note de la stratégie nationale du pays dont il était question dans la résolution 47/199.

26. A propos de la récente évaluation de l'UNICEF, le même intervenant a dit qu'il serait bon que le Conseil d'administration procède à un échange de vues sur la question car cela lui faciliterait l'examen de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Un autre intervenant a ajouté que son gouvernement était favorable à un renforcement de la coopération entre l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies et qu'il fallait éviter les doubles emplois.

2. Questions opérationnelles

27. La Directrice générale adjointe (opérations) a donné un aperçu des principales questions opérationnelles sur lesquelles le Conseil d'administration devait se prononcer. En ce qui concerne les finances de l'UNICEF, elle a dit que les recettes avaient atteint un montant record en 1992 mais que 1993 serait une année difficile. Certains pays allaient devoir réduire leur contribution à la masse commune des ressources, et cette réduction serait aggravée par le renforcement du dollar des Etats-Unis. Cependant, d'autres pays avaient accru leur contribution à la masse commune des ressources et on pouvait espérer que cela permettrait de compenser les diminutions. En 1993, le total de la masse commune des ressources devrait être du même ordre qu'en 1992, ou un peu plus élevé. Le plan financier à moyen terme (E/ICEF/1993/3) préserverait pour la période 1993-1995 des projections inférieures à celles de l'année dernière. L'UNICEF prévoyait d'employer les liquidités actuellement disponibles dans la masse commune des ressources pour maintenir le niveau des dépenses du programme. Les dépenses resteraient supérieures aux recettes jusqu'à ce que les liquidités disponibles soient ramenées au niveau requis de 10 %. Les contributions aux fonds supplémentaires non destinés à des opérations d'urgence avaient augmenté et le total des dépenses du programme pour la période 1994-1995 allait dépasser de 40 millions de dollars le montant prévu.

28. En ce qui concerne les prévisions révisées pour 1992-1993 et les propositions pour 1994-1995 au titre du budget d'administration et d'appui au programme (E/ICEF/1993/AB/L.1 et Corr.1 et Corr.2), la Directrice générale adjointe (opérations) a dit que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aurait la possibilité d'examiner le budget car il avait déjà décidé de tenir une session extraordinaire à la fin mars.

29. D'après le document pertinent, le budget additionnel pour la période 1992-1993 devait être de 6,3 millions de dollars; toutefois, ce chiffre avait été ramené à 3,9 millions de dollars, y compris les 3,4 millions de dollars approuvés par le Conseil d'administration en 1992 pour les programmes concernant l'Europe centrale et orientale et l'ex-Union soviétique. Par conséquent, les

autres augmentations ayant été compensées par des économies, l'augmentation obligatoire nette était de 500 000 dollars.

30. La Directrice générale adjointe (opérations) a dit que, dans l'établissement du projet de budget 1994-1995, l'UNICEF avait appliqué les décisions du Conseil d'administration fondées sur les travaux du Groupe d'étude sur la présentation du budget. Le secrétariat avait pris en considération les critères de définition des postes permanents et des postes de projets et les indications relatives à la réduction des effectifs au siège (le nombre total de postes avait été ramené de 909 à 879 et le nombre des postes au siège de New York de 660 à 627, compte tenu des postes supplémentaires créés pour le Bureau des programmes d'urgence et le Bureau de la vérification interne des comptes et du recrutement d'un agent de sécurité supplémentaire). Tous les postes existants aux niveaux D-1, L-6, D-2 et L-7 avaient été classés et, en conséquence, dans le projet de budget, les effectifs du siège comportaient deux postes D-1 ou L-6 et deux postes D-2 ou L-7 de moins. Tous les postes représentatifs des bureaux extérieurs avaient été classés et il avait été proposé de reclasser un poste D-1 à D-2, six postes P-5 à D-1 et un poste D-1 à P-5.

31. Le projet de budget était en augmentation de 50,8 millions de dollars (12,9 %) par rapport à celui de l'exercice biennal précédent, en raison d'une inflation mondiale de 4 % par an et d'une hausse des dépenses, hors inflation, de 31,9 millions de dollars. Parmi les coûts non récurrents figurait celui du remplacement de l'ordinateur du siège. On avait décidé de hâter cette opération, ce qui se traduirait par une augmentation des coûts dans le projet de budget, mais entraînerait des économies plus importantes à long terme. Le coût net de la conversion des postes permanents en postes de projets serait de 4 millions de dollars.

32. Outre la question du budget et celle des locaux à usage de bureau pour le siège, qui avaient été déjà traitées par le Directeur général, il se posait une autre question opérationnelle majeure, à savoir la proposition du Directeur général de faire une étude de la structure administrative et de gestion de l'UNICEF (E/ICEF/1993/AB/L.8). Si cette proposition était approuvée, elle serait présentée au Conseil d'administration à sa session de 1994.

33. Un orateur a dit que de nombreuses délégations au Conseil d'administration n'étaient pas composées de spécialistes des questions budgétaires. Le document budgétaire détaillé présenté au Conseil fournissait tous les renseignements nécessaires mais pouvait être assez difficile à comprendre. Il a été proposé que le secrétariat fournisse une récapitulation des différents budgets de l'UNICEF, indiquant le total des recettes et des dépenses. La Directrice générale adjointe (opérations) a dit qu'il serait possible d'établir un document d'information présentant les budgets d'administration et d'appui au programme, les fonds d'action générale, l'opération Carte de vœux et les opérations connexes, le niveau des effectifs et les budgets des bureaux extérieurs.

34. Le même orateur a dit que la récente évaluation de l'UNICEF contenait des recommandations concernant la responsabilité financière et a suggéré que l'UNICEF élabore une définition plus précise des "coûts administratifs" et des "fonctions de base". Un autre orateur a suggéré que l'étude proposée de la

structure administrative et de gestion de l'UNICEF prene en considération la récente évaluation de l'UNICEF.

35. La Directrice générale adjointe (opérations) a dit que la question de la responsabilité financière avait été examinée très en détail au sein de l'UNICEF durant l'année écoulée et que le secrétariat était en train d'élaborer des définitions acceptables. La proposition d'étude de la structure administrative et de gestion faite par le Directeur général mentionnait la récente évaluation, dont les résultats seraient un point de départ utile si le Conseil d'administration décidait de faire l'étude.

D. Prix Maurice Pate de l'UNICEF

36. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation du Directeur général relative à l'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1992 (E/ICEF/1993/P/L.1). Le Directeur général a dit que 11 candidatures avaient été reçues de toutes les régions. Toutes étaient très méritoires, mais le Bureau avait recommandé que le prix soit attribué au peuple et à l'Etat du Ceará (Brésil), qui avaient montré, par leurs accomplissements, ce qu'une région très pauvre pouvait faire pour s'aider elle-même dans des conditions difficiles.

37. Le Directeur général a dit que 6 millions de personnes vivaient dans l'Etat du Ceará, dont la superficie était comparable à celle de bien des pays. En 1986, la population de l'Etat a élu un nouveau gouvernement, qui a lancé un programme d'action en faveur des femmes et des enfants, programme qui a été poursuivi par son successeur. Ce nouveau gouvernement a d'abord fait une étude de la mortalité infantile et constaté que les principales causes en étaient la diarrhée, la pneumonie et la malnutrition et que la moitié des enfants qui mourraient n'avaient jamais été montrés à un agent de santé. Le Gouvernement a alors lancé une grande campagne d'information des familles sur l'allaitement maternel, la nécessité de la vaccination et d'autres questions de santé. En 1987, pendant une grave sécheresse, il a su tirer parti de la situation en créant 6 000 emplois d'urgence; dans le cadre de ce programme, de nombreux pauvres ont été formés comme agents de santé communautaires. Quelque 1 700 d'entre eux ont été ensuite employés comme agents d'information sur la santé. Cette action a eu des résultats spectaculaires : les taux de mortalité infantile et maternelle ont été réduits d'un tiers. Cela montre de façon remarquable comment une région pauvre, même en proie à l'adversité, peut faire beaucoup pour améliorer son sort. Le Conseil d'administration a souscrit à la recommandation du Directeur général et décidé d'attribuer le prix au peuple et à l'Etat du Ceará (voir chap. III, décision 1993/1).

E. Préparation de la session ordinaire de 1993

1. Etat de la documentation

38. Le Secrétaire du Conseil d'administration a fait au Conseil un exposé sur l'état de la documentation, qui est décrit dans le document E/ICEF/1993/INF/1, relevant en particulier que les documents ci-après avaient été combinés afin d'éviter les doubles emplois : le rapport sur les opérations de secours d'urgence et le document sur la stratégie et la restructuration des Nations Unies en matière de secours d'urgence et ses incidences sur l'UNICEF, d'une part, et le rapport sur la réorganisation et la consolidation des fonds

d'action générale et la recommandation de budget des programmes à imputer sur les fonds d'action générale, d'autre part. Il a aussi mentionné les documents reçus tardivement pour la session ordinaire (le rapport sur la réforme du système des Nations Unies et les observations du Directeur général sur la récente évaluation faite par les donateurs), ainsi qu'un rapport additionnel destiné à la présente session d'organisation [points inscrit aux ordres du jour du Conseil d'administration pour 1992-1995 (E/ICEF/1993/CRP.9)].

39. Rappelant qu'au cours des années, le Conseil avait été invité à prendre des mesures pour réduire la documentation, une délégation a exprimé sa préoccupation au sujet du fait qu'à sa réunion de septembre 1992, le Bureau avait demandé au secrétariat d'établir un rapport intérimaire sur l'Initiative de Bamako, contre la volonté du Conseil. Cette délégation soutenait sans réserve l'Initiative de Bamako et la priorité accordée à l'Afrique, notamment à la lumière de la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains, mais pensait que ce thème aurait pu être traité dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif à la survie, à la protection et au développement des enfants en Afrique et ne justifiait pas l'établissement d'un document distinct.

2. Document de base sur les travaux et les procédures futurs du Conseil d'administration/Propositions du Président sur les procédures du Conseil d'administration

40. Le Conseil d'administration était saisi d'un document de base établi par le secrétariat sur les travaux et procédures futurs du Conseil d'administration (E/ICEF/1993/CRP.5), pour information, et d'une proposition du Président sur les procédures du Conseil (E/ICEF/1993/CRP.6), pour approbation. Le Président a expliqué que cette proposition avait fait l'objet de consultations poussées et tenait compte du fait que l'ordre du jour devrait, comme cela avait été suggéré, être axé sur des questions de politique générale.

41. De façon générale, les délégations ont accueilli favorablement la proposition du Président, plusieurs d'entre elles indiquant qu'elle répondait aux principales préoccupations des délégations membres du Conseil. Néanmoins, plusieurs délégations ont souligné que les méthodes de travail du Conseil d'administration ne pouvaient être examinées isolément, sans tenir compte des débats en cours à l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Il était nécessaire que le Conseil économique et social définisse des orientations générales, en particulier dans les domaines d'intérêt commun pour les différents organismes. En outre, les débats du Conseil d'administration ne devraient pas préjuger des décisions plus générales sur la réforme à l'échelle du système, qui auraient la priorité sur les décisions du Conseil concernant ses méthodes de travail. Néanmoins, certains aspects qui concernaient uniquement l'UNICEF pouvaient être traités rapidement, sans qu'il soit nécessaire d'attendre des décisions à l'échelle du système des Nations Unies.

Documentation

42. La plupart des délégations qui sont intervenues sur cette question convenaient qu'il faudrait faire davantage d'efforts pour réduire la documentation et ont souligné que les membres du Conseil d'administration

avaient une responsabilité à cet égard et devaient demander aussi peu de documents que possible. Certaines délégations estimaient que cela serait facilité si l'on décidait de ne demander que des documents axés sur des questions qui appelaient une décision du Conseil. Pour rationaliser la documentation, il a encore été suggéré de distribuer des informations aux membres du Conseil entre les sessions et de poursuivre les efforts en vue de n'établir que tous les deux ou trois ans les rapports sur certains sujets. La nécessité d'améliorer les traductions et l'importance des résumés ont aussi été évoquées par plusieurs délégations. De façon générale, les délégations ont souscrit à cette partie du document.

Ordre du jour

43. L'essentiel du débat a porté sur la décision de limiter à deux les principaux thèmes appelant une décision de politique générale. Les membres du Conseil reconnaissaient qu'il fallait imposer des limites, mais ils voulaient conserver une certaine souplesse dans l'application de cette recommandation. Une délégation a ajouté que le Conseil devrait élaborer des critères pour le choix des questions à examiner et une autre a suggéré que le Conseil devrait examiner les liens entre le choix des thèmes et la réduction de la fréquence des documents (biennalisation ou triennalisation). L'idée d'une récapitulation générale des points inscrits à l'ordre du jour, visant à éliminer l'examen des thèmes qui n'étaient plus pertinents et à rationaliser l'ordre du jour en regroupant les points concernant des domaines voisins, a été accueillie favorablement.

Organisation des travaux du Conseil d'administration

44. Plusieurs délégations se sont plaintes de la mauvaise qualité de la traduction de cette partie de la proposition, qui appelait des éclaircissements. Une délégation craignait que cette proposition ne limite les prérogatives du Conseil. Il a été relevé que la proposition devait être rédigée dans des termes moins contraignants et que les décisions devaient être plus succinctes. Une délégation considérait cette proposition comme une déclaration de bonnes intentions, et une autre a dit que le Conseil devait éviter de s'occuper de points de détail.

Examen des recommandations relatives aux programmes de pays

45. Plusieurs délégations ont dit que, même si les propositions étaient constructives, en raison de l'importance de cette question, des éclaircissements supplémentaires, notamment sur la question de l'organisation de réunions du Comité du programme entre les sessions, et une analyse approfondie étaient nécessaires. De l'avis général, il a donc été décidé de renvoyer ce débat à plus tard.

46. A ce propos, des délégations sont revenues sur la question des effets de la restructuration du système des Nations Unies. Elles estimaient que la réforme du système pouvait avoir des répercussions sur la structure et les fonctions des débats du Conseil d'administration dans la mesure où l'examen de certains points pourrait être renvoyé au Conseil économique et social. Il était donc opportun d'apporter des modifications mineures et utiles, mais on ne pouvait pas prendre

des décisions majeures avant que la réforme du système des Nations Unies ne soit achevée.

Transfert électronique de la documentation

47. La plupart des délégations membres du Conseil d'administration étaient favorables à la création à l'UNICEF d'un système permettant de transmettre électroniquement, aux missions à New York et aux capitales dans la mesure du possible, les documents relatifs à la session de 1994 du Conseil d'administration, ainsi que d'un système de transmission électronique direct de messages entre l'UNICEF et les membres du Conseil d'administration et les observateurs, mais plusieurs délégations ont exprimé des réserves quant à la possibilité de mettre en oeuvre ce système dans des pays en développement qui n'auraient peut-être pas les compétences techniques des pays industrialisés dans ce domaine. Elles ont donc demandé un complément d'information et une analyse, notamment du coût.

48. La séance plénière a été suspendue et la proposition du Président a été renvoyée en séance de rédaction. A la reprise de la plénière, le Conseil d'administration a adopté la proposition, modifiée par des amendements (E/ICEF/1993/CRP.6/Rev.1) dont le Président a donné lecture (voir chap. III, décision 1993/2).

3. Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

49. Au cours de l'examen de l'ordre du jour provisoire annoté et de la question de l'organisation des travaux pour la session ordinaire du Conseil d'administration de 1993 (E/ICEF/1993/1), de nombreuses délégations ont dit que les réunions parallèles tenues lors de la session du Conseil de 1992 avaient été très utiles et que l'on pourrait peut-être en tenir encore davantage à la session de 1993. Toutefois, plusieurs délégations se sont déclarées convaincues qu'il ne fallait pas davantage de réunions parallèles car les pays ayant une délégation peu nombreuse ne seraient pas en mesure d'y assister. Une délégation a demandé que l'on prévoie une autre séance de nuit, mais le secrétariat a indiqué que la limite de 30 séances fixée par l'ONU était déjà atteinte.

50. On a suggéré de prévoir davantage de temps pour l'examen des questions politiques qui devraient être discutées avant que l'on aborde les documents présentés uniquement pour examen, de manière qu'il reste suffisamment de temps pour la rédaction. En outre, de nombreuses délégations ont estimé qu'il fallait encourager autant que possible le regroupement des questions de politique.

51. Certaines délégations ont jugé que le débat général pourrait être abrégé ou n'avoir lieu que tous les deux ans (comme cela se fait au PNUD). De cette manière, il n'y aurait un débat général que les années où il n'y a pas à examiner le budget. Toutefois, beaucoup de délégations ont indiqué que c'était totalement inacceptable vu que leur ministre faisait spécialement le voyage pour assister au Conseil d'administration dans le but de participer au débat général qui était un élément essentiel des travaux du Conseil. Un moyen d'améliorer le débat général serait que les délégations respectent la durée limite de 10 minutes pour les interventions. Les délégations ont également été encouragées à arriver à l'heure aux séances.

52. Certaines délégations ont été d'avis que, puisque 1993 était une année où il fallait examiner le budget, le temps alloué au Comité de l'administration et des finances (trois jours) était insuffisant. Une autre délégation a estimé que les séances de ce comité pourraient commencer le vendredi 30 avril. Il a été convenu que les points 4 (Budget d'administration et d'appui aux programmes) et 5 de l'ordre du jour (Budget à imputer sur les fonds d'action générale) seraient discutés avant la séance de rédaction. En ce qui concerne le Comité du programme, on a estimé qu'on avait prévu trop de temps pour le point 12 (Les enfants, l'environnement et le développement), et que le point 6 f) (Projets interrégionaux et autres) devrait être regroupé avec le point 5 relatif au budget des programmes à imputer sur les fonds d'action générale.

53. A propos d'une question soulevée la veille, à savoir pourquoi le Bureau avait demandé un rapport sur l'Initiative de Bamako alors que le Conseil avait déjà décidé que ce n'était pas nécessaire, le secrétariat a répondu que certains membres du Conseil avaient, à la suite de la session ordinaire de 1992, demandé en fait que soit présenté un document sur l'Initiative de Bamako. En outre, beaucoup de délégations avaient estimé que cette initiative était un sujet important qui devait être maintenu à l'ordre du jour en tant que point distinct. Une délégation, toutefois, a déclaré que l'Initiative de Bamako serait examinée au cours du débat général et qu'il n'y avait par conséquent pas lieu d'en faire un point distinct de l'ordre du jour.

54. Il a été indiqué que, même si la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants et le thème "Les enfants, l'environnement et le développement" étaient des questions importantes, elles seraient très probablement discutées dans le cadre du débat général; cela abrègerait par conséquent les travaux du comité du programme. Toutefois, plusieurs délégations ont été de l'avis contraire.

55. Au sujet de la récente évaluation de l'UNICEF faite par des donateurs, de nombreuses délégations ont regretté qu'elle n'ait été disponible que le 5 février - et en anglais seulement. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles souhaitaient examiner ce document à la session ordinaire. Cette idée a soulevé l'opposition des délégations qui estimaient que le document n'avait pas été soumis selon la pratique habituelle et n'avait pas obtenu l'accord préalable du Conseil. Il a été suggéré que l'évaluation pourrait être discutée dans le cadre du point 16 de l'ordre du jour (L'UNICEF et la réforme du système des Nations Unies). Cette idée a aussi été critiquée, mais il a été convenu que l'évaluation multidonateurs pourrait être discutée à la session ordinaire au titre de divers points de l'ordre du jour, mais que le Conseil ne prendrait pas de décision à son sujet et se bornerait à en prendre acte.

56. En réponse à une demande concernant la question de savoir si le point 16 de l'ordre du jour devait faire l'objet d'un examen ou donner lieu à une approbation, le secrétariat a répondu que l'UNICEF avait été prié par l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/199, d'établir un rapport sur l'application à l'intention du Conseil. Cela voulait dire que ce rapport pourrait faire l'objet d'un examen ou donner lieu à une approbation. Une délégation a fait observer que le sujet du point 16 de l'ordre du jour était trop vaste, et il a été convenu de le modifier de manière à ce qu'il se lise comme suit : "L'UNICEF et la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs économique et social et les secteurs connexes".

57. Il a été suggéré que la déclaration liminaire du Directeur général ainsi que sa réponse après le débat général soient abrégées, la plupart des sujets étant amplement couverts dans son rapport.

58. A propos de la discussion qui avait eu lieu la veille concernant la proposition du Président sur les procédures du Conseil d'administration (E/ICEF/1993/CRP.6), une délégation a répété qu'il serait utile de rationaliser la présentation des programmes de pays.

59. On a estimé que le temps prévu pour les consultations officieuses était trop limité et que des consultations parallèles seraient inacceptables.

60. On a également noté que la question des fonds d'action générale revenait sous divers points de l'ordre du jour et que l'on pouvait peut-être gagner du temps en éliminant une des discussions prévues sur ce sujet. Le secrétariat a répondu qu'il existait une certaine différence entre la discussion du sujet au titre du point 3 et celle au titre du point 6 f) de l'ordre du jour. Alors que le point 3 de l'ordre du jour avait trait aux aspects structurels des fonds, le point 6 concernait l'approbation d'allocations particulières pour les programmes interrégionaux ainsi que l'approbation d'allocations aux programmes de pays recommandés. Toutefois, le secrétariat a noté que, puisque le point 3 de l'ordre du jour avait trait à la forme sous laquelle les fonds d'action générale étaient présentés au Conseil - une forme déjà décidée par le Groupe d'étude du budget et avalisée par le Conseil -, ce point pourrait éventuellement être éliminé.

61. On a fait observer en outre que la discussion des divers points de l'ordre du jour durerait aussi longtemps que le Conseil le souhaiterait, car c'était les membres du Conseil qui décidaient de la forme définitive de l'ordre du jour, à la différence de ce qui était le cas pour sa forme provisoire.

62. Il a été convenu que le secrétariat établirait un ordre du jour révisé et le présenterait au Conseil pour adoption à la session d'avril.

63. Le Conseil d'administration était saisi d'une liste provisoire des thèmes pouvant être examinés dans le cadre des réunions officieuses (E/ICEF/1993/L.1) qui se tiendraient chaque jour de 9 heures à 10 heures pendant la session. La liste comprenait les sujets suivants : a) Conférence mondiale sur la nutrition : résultat et suivi; b) l'éducation pour tous d'ici à l'an 2000; c) initiative concernant la création d'hôpitaux amis des bébés; d) programmes d'action nationaux : suivi au niveau régional; e) suivi par l'UNICEF des activités d'évaluation multidonateurs; f) participation des femmes au développement; g) syndrome d'immunodéficience acquise (sida); h) coopération interorganisations et réforme de l'ONU; i) Europe centrale et orientale et les Etats nouvellement indépendants : faits nouveaux concernant les enfants; j) impact des situations d'urgence sur les programmes de pays; et k) possibilités d'éliminer certaines maladies de l'enfance.

4. Thèmes des réunions officieuses

64. Comme 11 thèmes ont été suggérés dans l'ordre du jour annoté, et qu'il n'y a que 9 matinées où des réunions officieuses sont prévues à 9 heures, le secrétariat a pris note des priorités des délégations.

65. Plusieurs délégations ont estimé qu'il n'était pas souhaitable de tenir simultanément plusieurs réunions officielles, et on a souligné qu'il importait que toutes les délégations puissent participer entièrement aux discussions, ce qui n'avait pas été le cas les années précédentes.

66. On a demandé que les sujets soient discutés au cours des réunions officielles avant de l'être en comité. On a également indiqué qu'il conviendrait de présenter les rapports régionaux au cours des séances du matin.

67. Plusieurs délégations ont demandé que la planification de la famille soit ajoutée à la liste, et une délégation a souhaité que la question des enfants des rues y figure aussi.

68. Le Président a indiqué que, en raison des remarques faites par les membres du Conseil, il ressortait que les thèmes figurant au paragraphe 63 a), c), g) et k) ci-dessus avaient un rang de priorité peu élevé. Le secrétariat tiendrait compte de ces observations lorsqu'il ferait la sélection définitive.

F. Questions diverses

69. Un groupe de pays a prié le Directeur général de faire rapport aux sessions ordinaires du Conseil sur la façon dont l'UNICEF donnait suite à la demande du Secrétaire général sur la réduction du nombre de postes de rang élevé (sous-secrétaire général, D-2 et D-1). Le Directeur général a répondu qu'un dialogue était en cours avec le Secrétaire général sur le sujet, mais que des chiffres concernant la réduction des postes n'avaient pas été présentés. Il a ajouté que le mieux serait de traiter de cette question au cours du débat sur le projet de budget. Le Président a déclaré qu'il y aurait un rapport sur ce sujet.

70. Une représentante a déclaré que, pendant l'examen des travaux et procédures futurs du Conseil d'administration, sa délégation avait mis en doute l'opportunité de la décision du Bureau de demander au secrétariat d'établir un rapport sur l'Initiative de Bamako alors que, précédemment, le Conseil tout entier avait décidé de ne pas produire un tel rapport. Sa position ne diminuait en rien l'appui de son gouvernement à l'Initiative de Bamako ou à un appui de l'UNICEF à l'Afrique en général, mais elle avait soulevé la question en relation avec les procédures du Conseil.

71. Le Directeur général a informé le Conseil que l'UNICEF avait l'intention de célébrer un service à la mémoire d'Audrey Hepburn, ancienne Ambassadrice itinérante de l'UNICEF, le vendredi 30 avril. La famille de Mme Hepburn avait accepté cette proposition et exprimé l'espoir que des contributions seraient versées au UNICEF Audrey Hepburn Memorial Fund récemment créé.

III. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A SA SESSION D'ORGANISATION DE 1993

1993/1. Prix Maurice Pate de l'UNICEF

Sur la recommandation du Directeur général,

Le Conseil d'administration

1. Décide de décerner au peuple et à l'Etat de Ceará (Brésil) le prix Maurice Pate de l'UNICEF, créé à sa session de 1966, pour rendre hommage à une institution de pays en développement ayant sensiblement contribué à améliorer la condition des enfants et qui, depuis 1988, peut également être attribué à une personne;

2. Approuve à cet effet le prélèvement sur la masse commune des ressources d'un montant de 25 000 dollars.

Décision 1993/2. Travaux et procédures futures
du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration recommande que :

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 1987/1, 1987/2, 1989/1, 1989/2, 1989/3, 1990/1, 1992/5, 1992/7 et 1992/8 concernant la rationalisation de ses travaux,

Notant sa décision 1992/8 concernant l'application de la décision 1992/5 et les observations formulées dans le préambule de la décision 1992/8,

Décide d'améliorer encore ses procédures et de rationaliser l'utilisation du temps imparti à ses sessions ordinaires, de la manière suivante :

1. Documentation

a) Afin de réduire le volume de la documentation, le Directeur général devrait examiner la liste récapitulative existante des documents demandés pour les sessions à venir du Conseil et présenter à celui-ci, avant la fin de la session ordinaire, des propositions sur la façon de rationaliser et de raccourcir davantage cette liste;

b) Lors de l'élaboration de tout nouveau document, le Directeur général devrait tenir compte de la nécessité d'établir des documents plus courts et mieux circonscrits, de ne présenter de rapports que sur des questions appelant une décision de la part du Conseil ou soulevant des difficultés qui exigent son attention, et d'y inclure des recommandations concrètes à l'intention du Conseil;

c) Le Directeur général devrait, chaque fois que possible, présenter dans son rapport annuel les informations demandées dans des décisions du Conseil d'administration;

d) S'il est nécessaire d'établir des rapports périodiques, ceux-ci devraient être présentés sur une base biennale ou triennale dans la mesure du possible;

e) Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de la décision 1992/5, les documents devraient être distribués officiellement, et dans toutes les langues de travail, bien avant l'ouverture d'une session ordinaire pour pouvoir être examinés lors de cette session;

f) Le Directeur général devrait entreprendre une analyse technique et financière du transfert électronique de la documentation du Conseil, en consultation avec la Section du contrôle des documents du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et en ayant à l'esprit les observations faites par certains représentants à la session d'organisation de l'hiver 1993, et de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration dès que cette étude aura été achevée, et, en tout état de cause, au plus tard à la session d'organisation de l'hiver 1994.

2. Ordre du jour

a) Normalement, le Conseil d'administration devrait choisir un nombre limité de grandes questions ou grands thèmes de politique générale - selon le cas - à examiner de manière approfondie lors de sa session ordinaire, afin de pouvoir mieux axer la discussion sur des points précis;

b) Il faudrait présenter à chaque session ordinaire du Conseil d'administration un tableau récapitulatif des questions (y compris les grandes questions ou grands thèmes de politique générale) inscrites à l'ordre du jour de l'année précédente, de l'année en cours et des deux années à venir, afin de supprimer celles qui n'ont plus raison d'être et de rationaliser encore davantage l'ordre du jour. Les questions apparentées devraient être regroupées afin d'établir une structure logique.

3. Résolutions

Le Conseil d'administration devrait limiter autant que possible la portée des résolutions ou des décisions qu'il adopte aux questions ayant directement trait à l'administration ou aux politiques de l'UNICEF.

4. Examen des recommandations concernant les programmes de pays

Le Conseil d'administration a reconnu que de nombreux membres souhaitaient procéder à un examen approfondi des diverses recommandations de programme de pays, séparément. Il est convenu que les entretiens officieux sur cette question se poursuivraient, pour aboutir, à la session ordinaire de 1993, à un examen officiel où il sera tenu compte :

a) Des vues exprimées lors de la session d'organisation de l'hiver 1993;

b) De la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992;

c) Des résultats des travaux en cours à l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies dans les secteurs économique et social et dans les secteurs connexes.
